

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS DE SERVICE INFORMATIQUE

PRÉAMBULE

La S.A.S. **CyberTPE** (ci-après désignée CyberTPE) commercialise des prestations de service et d'installation informatique, de mise en œuvre et d'intégration, de formation, de fourniture d'application hébergée en mode SaaS ainsi que de la maintenance informatique liée à la cybersécurité.

ARTICLE 1^{ER} - DÉFINITIONS - CHAMP D'APPLICATION

1-1- Définitions :

A chaque fois qu'elles seront utilisées dans le corps des présentes Conditions Générales, les expressions ci-dessous auront la définition suivante :

- « **Produits** » désigne le matériel et les fournitures informatiques, et/ou les progiciels commandés par le Client et installés sur les ordinateurs du Client ;
- « **Prestations** » désigne les prestations de services commandées par le Client à savoir notamment les prestations de maintenance informatique, d'infogérance, de formation, de mise en œuvre et intégration, de service d'hébergement de serveur ou d'applications, de fourniture d'application hébergée en mode ASP ou SaaS,...
- « **Client** » désigne l'entité qui souscrit l'offre de la société CyberTPE ;
- « **Offre** » désigne la proposition commerciale précisant les termes et conditions spécifiques de l'offre de CyberTPE : les Produits et /ou Prestations souscrits (avec le cas échéant des annexes descriptives des Prestations (périmètre, exclusions, prérequis, description,)), le prix, la durée du contrat. Le cas échéant les délais d'installation, et la durée de validité de l'offre.
- « **Commande** » désigne la souscription à une offre de CyberTPE ;
- « **Conditions Générales** » désigne le présent document qui régit les relations commerciales de CyberTPE et du Client ;
- « **Conditions Particulières** » désigne les documents précisant les termes et conditions propres à certaines catégories de Produits et de Prestations ; elles complètent les dispositions des Conditions Générales.
- « **Partie(s)** » désigne individuellement ou ensemble CyberTPE et le Client ;

1-2- Champ d'application

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les ventes de Prestations conclues par la société CyberTPE. Elles s'appliquent quel que soit les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat sur lesquelles les présentes Conditions Générales prévalent. Les termes et conditions spécifiques à chaque offre de CyberTPE sont décrits dans l'Offre correspondant et le cas échéant les conditions particulières applicables aux Prestations en question.

Les documents contractuels sont dans l'ordre de préséance : l'Offre, les



Conditions Particulières, et les Conditions Générales. En cas de contradiction entre eux, les documents contractuels prévalent les uns sur les autres dans l'ordre indiqué ci-dessus.

Ils annulent et remplacent tout document contractuel signé antérieurement entre les parties ayant le même objet et en cours d'exécution.

Toute Commande implique l'acceptation sans réserve et l'adhésion pleine et entière du Client aux Conditions Générales et le cas échéant aux Conditions Particulières relatives aux Prestations commandées. Il ne peut être dérogé aux Conditions Générales et Particulières, ainsi qu'aux termes de l'Offre, que par un écrit émanant de CyberTPE.

Les Conditions Générales et Particulières sont communiquées à toute entité qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande, et sont disponibles sur le site Internet de CyberTPE.

Tout autre document que les Conditions Générales, les Conditions Particulières ou l'Offre, notamment tout catalogue, prospectus, publicité, web émis par CYBERTPE n'a qu'une valeur indicative et informative, non contractuelle. CYBERTPE se réserve le droit de modifier tout ou partie des dispositions de ses Conditions Générales ou Particulières. Il est convenu expressément que toute nouvelle version sera opposable au Client un mois après son envoi par courrier postal ou électronique. A défaut d'opposition du Client dans le délai d'un mois à compter de l'envoi, ce dernier sera réputé en avoir accepté, pour le futur, les nouvelles dispositions.

Ces Conditions Générales de Ventes valent également pour acceptation des conditions générales de ventes des 3 logiciels que CyberTPE peut intégrer dans les ordinateurs de votre entreprise.

[Bitdefender - Conditions générales de vente, boutique en ligne \(solutions-antivirus.com\)](#)

[Conditions générales de vente - Microsoft Store](#)

[Microsoft Word - Dashlane Business Terms and Conditions SUMMER 2021 CLEAN_fr-FR.docx](#)

CyberTPE ne pourra nullement être tenu pour responsable d'un dysfonctionnement indépendant de sa volonté. En cas de dysfonctionnement d'une de ses solutions ci-dessous, merci de prendre contact directement avec eux. CyberTPE est installateur de solution mais en aucun n'assure le service après-vente de ces solutions ci-dessous.

ARTICLE 2 - COMMANDES

2-1- CyberTPE établit une Offre sur son site internet. L'acceptation de cette Offre par le Client avant l'expiration de sa durée de validité, vaut Commande et acceptation des présentes Conditions Générales, et le cas échéant des Conditions Particulières. Le Client déclare avoir obtenu de la part de CyberTPE toutes les informations nécessaires quant aux Prestations proposées, à leurs caractéristiques, leurs performances et leurs limites techniques. Il déclare que les Prestations commandées correspondent bien à ses besoins.

2-2- Toute Commande est irrévocable, sauf modification ou annulation acceptée par écrit par CyberTPE.

En cas d'annulation, l'acompte versé à la Commande sera, en tout état de cause acquis à CyberTPE, sans que cet acompte ne vaille renonciation du droit de CyberTPE à poursuivre l'exécution forcée de la Commande, le paiement intégral

de la Commande et/ou toute demande de dommages et intérêts en réparation du préjudice subi par CyberTPE.

2-3 - Si lors d'une précédente commande, le Client s'est soustrait en tout ou partie à son obligation de payer le prix prévu, CyberTPE pourra légitimement refuser de lui remettre une Offre ou de valider toute nouvelle Commande à moins que ledit Client ne fournisse les garanties nécessaires.

ARTICLE 3 - DURÉE DU CONTRAT EN MATIÈRE DE PRESTATIONS

La durée initiale du contrat est, sauf dispositions spécifiques, de 24 mois. Elle court à compter de la date précisée dans les Conditions Particulières applicables, l'Offre ou la Commande

A l'issue de cette durée, et sauf dénonciation par l'une des parties, par courrier recommandé avec accusé de réception, 1 mois avant le terme de la période en cours, le contrat se renouvellera par tacite reconduction tous les 12 mois. La date de la remise du Pass CyberTPE faisant foi.

En cas de résiliation avant le terme prévu, à l'initiative du Client, ou à l'initiative de CyberTPE pour faute du Client, quelle qu'en soit la cause (sauf manquement grave prouvé de CyberTPE à ses obligations contractuelles), le Client est automatiquement et immédiatement redevable de toutes les sommes non échues dues jusqu'au terme prévu contractuellement.

ARTICLE 4 - TARIFS - MODALITÉS DE RÈGLEMENT - CLAUSE PÉNALE

4.1- Tarifs :

Sauf dispositions spécifiques, les Prestations sont fournies aux tarifs en vigueur au jour de la livraison affichées sur le site internet à la date de la commande. Les tarifs s'entendent nets, hors taxe. La T.V.A. applicable est celle en vigueur au jour du fait générateur de la taxe. CyberTPE est en droit de modifier ses tarifs à tout moment, sans préavis, et sans encourir de responsabilité de ce fait.

LES LICENCES DES LOGICIELS Au sens des présentes, "vente" ou "achat", au singulier comme au pluriel, ne signifie aucunement transfert d'un quelconque droit de propriété sur les logiciels intégrés par CyberTPE. Les éditeurs ou tous autres ayants droit vous concèdent un simple droit d'usage appelé « licence d'utilisation ». Merci de vous reporter aux contrats de licence des éditeurs et de tous les ayants droit propriétaire des produits pour connaître l'étendue des droits qui vous sont concédés sur les produits installés par CyberTPE.

Pour les Prestations, il est convenu que le prix est révisé de plein droit et sans formalités, chaque année à la date d'anniversaire du Contrat, dans la limite de 2,5 fois l'indice SYNTEC (réf. INSEE), selon la formule suivante : $P = P_0 + (P_0 \times 2,5 \times (S - S_0) / S_0)$

P = prix révisé hors taxes P₀ = prix hors taxes en vigueur avant révision S = valeur de l'indice du SYNTEC de novembre n-1 S₀ = valeur de l'indice du

SYNTEC de novembre n-2.

En cas de suppression de cet indice pour quelque cause que ce soit, il lui sera de plein droit substitué un indice de remplacement proche et en rapport avec l'activité de CyberTPE. Le Client ne pourra contester ce nouvel indice que pendant le mois suivant la date d'envoi du courrier lui notifiant les prix révisés. En cas de contestation, l'indice de remplacement sera déterminé par un expert désigné d'un commun accord entre les parties ou à défaut par le Président du Tribunal de commerce de Créteil saisi à la requête de la partie la plus diligente. Les frais seront partagés par moitié entre les parties.

4-2- Modalités de règlement

Le prix est, sauf dispositions spécifiques, payable en totalité à la commande. Aucun escompte ne sera pratiqué pour paiement comptant ou antérieur à celui figurant sur la facture émise par CyberTPE.

Toute réclamation sur les éléments d'une facture doit être portée à la connaissance de CyberTPE dans un délai maximum de 15 jours calendaires à compter de sa réception. Passé ce délai, aucune réclamation n'est recevable. Seul l'encaissement effectif des moyens de paiement, et non pas leur simple remise, est considéré comme valant paiement au sens des Conditions Générales. En cas de retard de paiement, des pénalités de retard calculées au taux de trois fois le taux d'intérêt légal, sur le montant TTC dû, seront applicables de plein droit et sans formalité aucune ni mise en demeure préalable, avec exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que CyberTPE serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, CyberTPE se réserve en outre le droit de suspendre l'exécution de ses obligations au titre du contrat en question et de tout autre contrat portant sur des Prestations avec le Client, et d'annuler toutes éventuelles remises accordées au Client.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1253 du Code civil, il est expressément prévu que dans l'hypothèse où seraient dues plusieurs factures et que le Client procéderait à un règlement partiel, CyberTPE sera libre d'imputer ledit règlement comme bon lui semblera, l'imputation éventuellement indiquée par le Client étant purement et simplement inopérante.

Les frais de recouvrement (par voie d'huissier ou judiciaire) seront supportés par le Client qui s'y engage, outre une indemnisation forfaitaire égale à 10% des sommes TTC restant dues par le Client, ladite indemnisation ne pouvant être inférieure à 500 €.HT

ARTICLE 5 - MODALITÉS DE FOURNITURE DES PRESTATIONS - GARANTIE

5-1-Les délais de fourniture éventuellement mentionnés dans les conditions particulières applicables ou dans l'Offre, sont donnés à titre indicatif et sans aucune garantie. Ces délais dépendent notamment de la disponibilité du Personnel de CyberTPE. Le Client autorise CyberTPE à procéder à des livraisons partielles. A cet effet, l'intervention technique et la formation peuvent ne pas être réalisées le même jour en fonction des agendas du Client et des techniciens et

formateurs de CyberTPE.

Les retards éventuels ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts, indemnités, pénalités ou retenues à titre direct ou indirect, sauf dispositions particulières spécifiées. En toute hypothèse, la fourniture dans les délais ne peut intervenir que si le Client est à jour de ses obligations envers CyberTPE. Les Prestations sont fournies à la date proposée par CyberTPE et validée par le Client : l'envoi d'un e-mail par CyberTPE et sa réception par le Client faisant foi.

5-2- CyberTPE se réserve le droit de modifier à tout moment les caractéristiques des Prestations fournies, afin de continuer de répondre aux exigences de cybersécurité souhaitées par CyberTPE, sans que ces modifications ne puissent être considérées comme des modifications substantielles.

5- 3-Prise en charge des appels des Clients notamment pour les demandes d'assistance :

CyberTPE reçoit les appels des Clients sur la période de service suivante : du lundi au Vendredi, de 9 H 00 à 18 H 00, à l'exception des jours fériés.

Les sessions de formation sont d'une durée maximale de 4h00, comprises entre 9H et 18H. Un aménagement reste toutefois possible si les agendas des parties le permettent. Sauf cas particuliers, toute heure commencée est due.

5-4- Sous-traitant : Il est expressément convenu entre les parties que les Prestations peuvent être sous-traitées par CyberTPE à une société faisant ou non partie de la société CyberTPE.

5-5- Réception : Lors de la livraison, le Client ou son représentant est tenu de vérifier la conformité des Prestations fournies à la commande en quantité et qualité.

Toute réclamation pour non-conformité ou vice apparent doit également être signalée à CyberTPE par courrier recommandé avec accusé de réception dans les cinq jours suivant la réception des Prestations, à peine d'irrecevabilité.

Si la non-conformité ou le vice apparent est reconnu, la responsabilité de CyberTPE se limitera, à son choix, (i) soit à la correction de la non-conformité ou du vice, (ii) soit au remboursement de la commande, à l'exclusion de toute indemnité ou dommages et intérêts.

5.6-Garantie : CyberTPE garantit au Client la bonne exécution des Prestations commandées et s'engage à y apporter les soins et diligences nécessaires. Il est lié par une obligation de moyens.

CyberTPE ne garantit pas l'aptitude des Prestations à répondre à des besoins ou objectifs spécifiques du Client qui n'auraient pas été contractualisés.

Exclusions de Garantie : En toute hypothèse, sont exclues de toute garantie éventuelle, et sont par suite facturés au Client au tarif en vigueur, les prestations et réparations rendues nécessaires par :

- L'usure normale,
- Le non-respects des règles et des comportements présentés lors des formations,
- Le non-respect des prescriptions des éditeurs de logiciels installés par CyberTPE,
- Des dommages imputables à des produits vendus par des tiers, à des connexions non conformes, à des fournitures non agréées, à des modifications de logiciels
- Des changements de paramétrage de l'ordinateur Client et/ou de l'environnement de l'ordinateur,-à un accident, à une surcharge même passagère,



CyberTPE

- Un usage anormal ou non-conforme, une négligence, une destruction volontaire, un non-respect des instructions d'utilisation et d'entretien, imputable au Client.
- L'intervention d'un tiers non autorisé par CyberTPE pour procéder à tous types de modifications sur l'ordinateur et de son environnement.
- Un environnement électrique, climatique, atmosphérique ou autre défectueux.

ARTICLE 6 - TRANSFERT DE LA PROPRIÉTÉ-TRANSFERT DES RISQUES

[Bitdefender - Conditions générales de vente, boutique en ligne \(solutions-antivirus.com\)](#)

[Conditions générales de vente - Microsoft Store](#)

[Microsoft Word - Dashlane Business Terms and Conditions SUMMER 2021 CLEAN_fr-FR.docx](#)

Le transfert de propriété des Produits achetés par le Client ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier auprès des éditeurs de logiciels directement.

Le Client accepte les transferts de propriété de l'ensemble des éditeurs mentionnés ci-dessus lors de la commande des ses logiciels.

ARTICLE 7 - OBLIGATIONS DU CLIENT

- à faire raccorder son/ses Equipement Informatique à une connexion Internet Haut-Débit permanente,

- à sauvegarder dans le Cloud toutes les données informatiques, logiciels ou progiciels figurant sur les Equipement Informatiques du Client,

- à ne pas intervenir lui-même sur l'Equipement Informatique sans l'intervention d'un expert, qui, directement ou indirectement, bloquerait ou ralentirait l'efficacité du Pass CyberTPE,

- respecter l'enseignement reçu au quotidien afin de protéger son Equipement Informatique et son entreprise,

- à contacter CyberTPE UNIQUEMENT pour les problèmes de cybersécurité :

* pour les besoins en cybersécurité, se référer au FAQ du site internet

<http://www.support.cybertpe.fr> ou par email, à l'adresse suivante :
support@cybertpe.fr

* pour des questions sur la formation par email, à l'adresse suivante :
formation@cybertpe.fr

* pour les situations urgentes, par téléphone de 09H00 à 13H00 et de 14H00 à 18H00, les jours ouvrés, au numéro suivant : **01 80 91 33 23**

Est considérée comme urgente une demande d'intervention sous :



CyberTPE

* un (1) jour (du lundi au vendredi inclus, dans les heures d'ouverture du Client) pour les interventions à distance ;

*deux (2) jours (du lundi au vendredi inclus, dans les heures d'ouverture du site du Client) pour les interventions sur site (sauf en cas de force majeure telle que définie aux présentes CGV)

- à donner la consigne à chaque utilisateur d'effectuer toutes vérifications et manipulations demandées par CyberTPE sur son Equipement Informatique (manipulations préalables sans lesquelles CyberTPE ne serait pas en mesure d'effectuer un diagnostic ni de résoudre l'Incident).

- à déclarer à CyberTPE, dès que possible, par courriel, l'ajout d'un Equipement informatique et à s'interdire de faire bénéficier du Service un Equipement Informatique non déclaré (ce qui donnera lieu à facturation supplémentaire de la part CyberTPE, pour le prix d'un poste supplémentaire,

- à ne pas confier la gestion de la cybersécurité que proposerait déjà CyberTPE à un autre prestataire informatique durant toute la durée du contrat et de ses renouvellements éventuels, sur le territoire français.

- à s'interdire d'embaucher un salarié de CyberTPE chargé d'effectuer l'une quelconque des prestations visées au Contrat, pendant toute la durée du Contrat puis pendant un an après la résiliation ou la terminaison de ce Contrat, sauf accord écrit et préalable de CyberTPE,

Le Client s'engage à collaborer avec CYBERTPE en vue de lui fournir, dans les meilleurs délais, tous les moyens et informations nécessaires à la mise en œuvre des Produits et/ou à l'exécution des Prestations commandés.

En outre, dès acceptation de l'Offre, il désigne parmi ses collaborateurs, les interlocuteurs à former par CyberTPE.

Le Client s'engage à prendre connaissance et à respecter les consignes et instructions d'utilisation et/ou d'entretien des Produits achetés (notice technique), fournies par les éditeurs de logiciels ou accessibles sur leur site Internet. En cas d'entretien ou maintenance des Produits par un tiers, la responsabilité de CyberTPE ne pourra pas être engagée et le Client sera seul responsable de toutes conséquences préjudiciables.

Le Client s'engage à respecter, sous sa seule responsabilité, les mises à jour de l'anti-virus, les sauvegardes de tous ses programmes, fichiers et données régulièrement et notamment avant chaque intervention de CyberTPE.

En aucun cas, CyberTPE ne peut être déclarée responsable du fait de la destruction ou de la détérioration de fichiers, données ou programmes.

Sur demande expresse du Client et acceptation de CyberTPE, celle-ci peut assurer la mise en ordre de marche des Produits commandés. Ces prestations sont facturées au tarif en vigueur à la date de la commande. A ce titre, le Client déclare avoir été informé de la nécessité d'effectuer une sauvegarde complète de



ses systèmes d'exploitation (données, bases de données, programmes...) avant toute prestation de CyberTPE. Il s'engage à l'effectuer, sous sa seule responsabilité.

En conséquence, le Client reconnaît qu'il reste seul responsable de l'intégrité et la sauvegarde de ses programmes et fichiers de données, en qualité et nombre d'exemplaires.

Le Client déclare qu'il a fait réaliser et est seul responsable du Document unique d'évaluation des risques professionnels prévu par la législation du travail. La responsabilité de CyberTPE ne saurait être engagée à ce titre.

Il s'engage à respecter strictement les lois et règlement, en vigueur en France et à l'étranger en matière d'exportation.

Données à caractère personnel : Le Client reste responsable de tout traitement de données à caractère personnel réalisé au sein de son entreprise et s'engage à prendre toutes les mesures administratives et légales nécessaires.

ARTICLE 8 - ASSURANCE

CyberTPE bénéficie d'une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle pour toutes les obligations mises à sa charge. Il s'engage à en apporter la preuve sur demande au Client, en lui fournissant une attestation de ses assureurs, énumérant les garanties souscrites, leur montant et leur durée de validité.

ARTICLE 9 - RESPONSABILITÉ - LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

En cas d'inexécution par CYBERTPE de l'une quelconque des obligations à sa charge (en application du contrat ou de dispositions légales), les parties conviennent expressément :

- Que la responsabilité de CyberTPE serait limitée aux dommages matériels directs et que sont expressément exclus de toute réparation tous dommages immatériels, par exemple et sans que cette énumération soit limitative ; Les pertes de bénéfices, de chiffre d'affaires, de marges, de revenus, pertes de commandes, de clients, d'exploitation, les pertes de données, de fichiers, de preuves, ou encore l'atteinte à l'image de marque ou l'action de tiers ;
- Que le Client devra saisir les tribunaux compétents dans un délai d'un an à compter de l'inexécution sous peine de forclusion ;
- Et, en toutes hypothèses, que le préjudice qui résulterait de cette inexécution pour le Client ne pourra jamais être réparé au-delà d'une somme maximale (plafond d'indemnisation) correspondant au prix reçu par CyberTPE au titre de la Prestation et des Produits en question ou au montant annuel payé par le Client pour les Prestations concernées.

Les dispositions de la présente clause continueront de s'appliquer même en cas de résolution ou résiliation des présentes constatée par décision de justice devenue définitive.

ARTICLE 10 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE - RÉFÉRENCIEMENT

10-1- Les présentes Conditions Générales n'emportent aucune cession d'aucune sorte de droits de propriété intellectuelle au Client, notamment sur les logiciels commercialisés par des tiers, la documentation technique afférente, les marques. En conséquence, le Client s'interdit tout agissement et tout acte susceptible de porter atteinte directement ou indirectement aux droits de propriété intellectuelle de CyberTPE ou des Editeurs des logiciels qu'il a lui-même acheté. Notamment, CyberTPE reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les Prestations fournies.

Au terme du contrat, quelle qu'en soit la cause, le Client s'engage à désinstaller de ses ordinateurs les logiciels dont il n'aura pas acquis la propriété en bonne et due forme, et à n'en conserver aucune copie.

Les signes distinctifs de CyberTPE, tels que ses marques, dénomination sociale, noms commerciaux, noms de domaine, sont protégés par la loi. Toute reproduction totale ou partielle de ces signes sans l'autorisation expresse de CyberTPE est prohibée.

Le non-respect des dispositions du présent article est susceptible de constituer un acte de contrefaçon engageant la responsabilité civile et pénale de son auteur.

10-2- Le Client autorise CyberTPE à utiliser son nom, sa dénomination sociale et son logo pour faire état de leur relation commerciale dans le cadre de la présentation de ses activités, sur ses documents commerciaux et ses sites internet.

ARTICLE 11-CONFIDENTIALITÉ

Chaque Partie s'interdit de communiquer à quiconque, directement ou indirectement, tout ou partie des informations confidentielles de toute nature, commerciale, industrielle, technique, financière, ..., qui lui auront été communiquées par l'autre Partie, ou dont elle aurait eu connaissance à l'occasion de l'exécution de la Commande ou du contrat. Ne sont pas des informations confidentielles celles qui, en l'absence de faute d'une des parties, se trouvent dans le domaine public.

ARTICLE 12 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

CyberTPE est particulièrement attentif à la protection de vos données personnelles. Concernant les données personnelles qui nous sont confiées, nous informons de manière transparente sur notre politique en matière de protection des données personnelles.

CyberTPE s'engage à traiter les données à caractère personnel conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD) et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi « Informatique et Libertés »), qui définissent les conditions dans lesquelles des traitements de données à caractère personnel peuvent être mis en œuvre.

Responsable de traitement et délégué à la protection des données

Le responsable de traitement des données collectées et traitées sur ce site internet est la SAS CyberTPE, ayant son siège au 1 allée du Rocher, 94000 CRETEIL - France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 910 749 399

Engagements en tant que responsable de traitement

Dans le cadre de son activité professionnelle, CYBERTPE est amenée à recueillir et à traiter des données à caractère personnel. Ces données peuvent concerner



ses clients, prospects, fournisseurs, prestataires, salariés, stagiaires et candidats à l'emploi.

Les données collectées

La société CyberTPE ne gère pas de données sensibles au sens entendu par la CNIL et le RGPD, données concernant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses, l'appartenance syndicale, la santé ou la vie sexuelle. Toute information recueillie au travers du site internet ou via ses outils de supervision déployés dans le cadre de ses contrats d'infogérance et permettant d'identifier, de manière directe ou indirecte, est considérée comme une donnée à caractère personnel et sera traitée conformément à cette politique.

Les catégories de destinataires des données

Outre les services de la société concernés par l'objet d'une demande (RH, commerce, communication), les données qui nous sont communiquées peuvent être transmises aux sous-traitants auxquels il est fait appel pour la réalisation des services dans le cadre de la mise en œuvre des traitements précités.

Stockage des données à caractère personnel

La société CyberTPE prend toutes les précautions utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des Données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Les recommandations de la CNIL et de l'ANSSI sont prises en compte dans la gestion de la sécurité pour l'ensemble de la société.

Nos engagements en tant que sous-traitant

CyberTPE est qualifiée de « sous-traitant » lorsqu'elle traite des données à caractère personnel pour le compte d'un client qui devient dans ce cas le responsable de traitement. C'est notamment le cas dans le cadre des prestations de services suivantes proposées par CyberTPE :

- Contrat et prestation d'infogérance ou d'hébergement
- Assistance utilisateur
- Formation

En sa qualité de sous-traitant, CyberTPE s'engage à :

- Traiter les données à caractère personnel aux seules fins de la bonne exécution de nos services, CyberTPE ne traitera jamais vos informations à d'autres fins.
- Vous informer de tout recours à des sous-traitants qui pourraient avoir accès à vos données à caractère personnel. A ce jour, les sous-traitants réguliers de CyberTPE sont indiqués sur son site internet.
- Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel en vertu du présent contrat :
 - S'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité.
 - Reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel

- Ne pas transférer de données hors UE ou hors pays reconnus par la Commission européenne comme disposant d'un niveau de protection suffisant.
- Mettre en œuvre des standards de sécurité élevés afin de fournir un haut niveau de sécurisation des données personnelles.
- Notifier le client dans les meilleurs délais en cas de violation de données
- Assister le client autant que faire se peut, pour respecter ses obligations réglementaires en l'accompagnant dans sa démarche de mise en conformité.

Droits au regard de l'utilisation des données personnelles

Conformément aux dispositions du RGPD, le client peut exercer les droits suivants

:

- Un droit d'accès : le droit d'obtenir la confirmation que ses données personnelles font ou ne font pas l'objet d'un traitement, et d'en obtenir la communication ;
- Un droit de rectification : le droit d'obtenir la rectification de données personnelles inexactes ou de pouvoir compléter des données incomplètes ;
- Un droit d'effacement : le droit d'obtenir la suppression de ses données personnelles quand cela est possible ;
- Un droit d'opposition : le droit de s'opposer à tout moment au traitement de ses données personnelles, quand celui-ci est fondé sur notre intérêt légitime ;
- Un droit à la limitation : le droit de demander le gel des données du traitement pour une période donnée ;
- Un droit à la portabilité : le droit de recevoir les données personnelles que le client a fournies dans un format structuré, couramment lisible par machine, et de les communiquer à un tiers ;
- Un droit au retrait de son consentement : lorsque le traitement de ses données est fondé sur son consentement. Le client peut exercer ce droit à tout moment sans avoir à en justifier la raison.

Modalités d'exercice des droits

Pour exercer ses droits ou pour adresser toute question sur le traitement de ses données, le client peut contacter : dpo@cybertpe.fr.

Si le client estime, après avoir contacté CyberTPE, que ses droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, celui-ci peut adresser une réclamation à la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

Mise à jour de la politique de protection des données

Cette politique de protection des données personnelles a été publiée le 16/05/2022. En cas de modifications de cette politique, le client en sera informé par une mise à jour des présentes CGV ainsi que sur le site internet de CyberTPE

ARTICLE 13 - NON-SOLLICITATION DU PERSONNEL

Pendant la durée du contrat et les douze mois suivant son expiration ou sa résiliation, pour quelque cause que ce soit, le Client s'interdit (sauf accord exprès



préalable de CyberTPE) de faire travailler directement ou indirectement tout membre du personnel de CyberTPE ayant participé à l'exécution du contrat. En cas d'infraction à la présente interdiction, le Client sera tenu de payer immédiatement à CyberTPE, à titre de clause pénale, une indemnité forfaitaire d'un montant égal à 12 fois le dernier salaire brut mensuel de la personne sollicitée ou embauchée, majorée de tous les frais de recrutement d'un remplaçant.

ARTICLE 13 - SUSPENSION DES OBLIGATIONS

Outre les cas habituellement retenus par la jurisprudence française comme cas de force majeure, les obligations CyberTPE seront automatiquement suspendues dans les hypothèses d'événements indépendants de sa volonté expresse empêchant l'exécution normale du contrat, à savoir notamment: les guerres, émeutes, grèves, rupture d'approvisionnement en eau et/ou électricité, blocage ou défaillance du système de télécommunications, blocage des réseaux informatiques extérieurs y compris les réseaux des opérateurs de télécommunications, virus informatiques, rançongiciel sans que cette liste soit limitative. La Partie constatant l'événement devra sans délai en informer l'autre Partie. La suspension des obligations CyberTPE ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard au profit du Client. Cependant, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles.

ARTICLE 14 - RÉSILIATION ANTICIPÉE

En cas de non-respect par le Client de l'une quelconque des clauses des Conditions Générales, de conditions particulières et/ou de l'Offre, et en particulier en cas de défaut de paiement de tout ou partie du prix selon les modalités prévues ou de non-respect des obligations mises à sa charge, CyberTPE se réserve le droit de résilier, sans préavis ni indemnité, la Commande ou le contrat en cours. La résiliation interviendra alors de plein droit un mois après l'envoi d'une mise en demeure demeurée en tout ou partie infructueuse.

ARTICLE 15 - TRANSFERT

Le Client reconnaît irrévocablement à CyberTPE le droit de transférer ou céder tout ou partie de ses droits et obligations à tout tiers de son choix.

ARTICLE 16 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le fait pour CyberTPE de ne pas se prévaloir à un moment donné, de l'une quelconque des clauses des présentes ou des conditions particulières, ne peut valoir renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Client agit en son nom propre et pour son propre compte en qualité d'entrepreneur indépendant. Il n'a ni le pouvoir, ni l'autorisation d'engager CyberTPE de quelque façon que ce soit. Aucune des dispositions du Contrat ne



pourra être interprétée comme créant, entre le Client et CyberTPE un mandat, une société, une relation d'agent ou d'employé à employeur.

ARTICLE 17- LITIGES - LOI APPLICABLE

En cas de litige sur la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes Conditions Générales, des conditions particulières et/ou de l'Offre, seule la loi Française est applicable. Tout litige lié à l'exécution, l'interprétation et/ou la résiliation des conventions entre le Client et CyberTPE seront soumis au tribunal de commerce de Créteil y compris en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.